

La troisième raison, car il en faut beaucoup, il les faut toutes, pour se permettre de refuser une pareille offre, est d'ordre supérieur, ce n'est rien moins que la raison d'état! « Le roi le pourrait trouver encore plus mauvais, en tant qu'il semblerait que cette ville se voulait conformer et esgaler à celle de Berne et autres qui sont érigées en république souveraine, lesquelles nourrissent par ostentation les bêtes qu'elles ont pour armoiries ».

Or Lyon n'a point cette sottise vanité ; on ne fait pas de folies chez nous ; encore une fois, on est plus pratique.

Enfin — et c'est la péroraison —, les conseillers font appel aux bons sentiments du gouverneur « qu'ils ont toujours cogné très affectionné au bien de ladite ville », et ils le prient de mettre tout cela en considération « et de les tenir pour excusés » (1).

Mandelot se payait-il de ces raisons ? Crut-il vraiment au danger que sa bête pourrait faire courir à la royauté ? C'est douteux. En tout cas, en homme qui connaît son monde, il n'insista pas et se débarrassa, comme il put, de son lionceau.

L'esprit sérieux de nos pères avait écarté le danger ; Lyon demeurait indemne. Oncques ne parla-t-on de ladite bête... Et voilà pourquoi notre bonne ville n'a pas encore sa cage aux lions !

(1) Arch. Mun., BB 113,  
f° 135 v.



A. SACHET.